

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

le Conseil municipal de la commune de Sainte-Montaine, réuni en session ordinaire, au centre socio-culturel, conformément à l'article 9 de l'ordonnance du 13 mai visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, **le vendredi 5 juin 2020 à 18 heures 30** sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DEBARRE, Maire.

Membres présents : Jean-Yves DEBARRE, Muriel KUBICKÉ, Etienne FENART, Bertrand CASSÉ, Rosemay BOURBON, Annick BAUDOIN, Nicolas RAFFESTIN, Michelle KUBICKÉ, Marie-Thérèse MOREAU et Igor OLSEVSCHI.

Secrétaire de séance : Igor OLSEVSCHI

---

Ordre du jour :

1. Don à M & Mme VAUDRON pour les remercier d'avoir fabriqué et offert des visières de protection aux habitants de la commune.
  2. Acquisition et bornage de terrains appartenant à la SCI LA MONTAINAISE
  3. Attribution de délégations au Maire
  4. Election des délégués au Syndicat Mixte du Pays Sancerre-Sologne
  5. Election des délégués au Syndicat Département d'Energie (SDE 18)
  6. Election des délégués au SIVOM SOLOGNE PAYS FORT, vocations Eau et Ramassage Scolaire
  7. Constitution de la commission d'appel d'offres
  8. Constitution des commissions communales
  9. Questions diverses
- 

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30 et avant de donner lecture de l'ordre du jour, il informe l'assemblée qu'il a reçu le 4 juin 2020 la lettre de démission de Monsieur Frédéric CHESNET. Monsieur le Maire dit que l'on peut que déplorer son départ, il explique à l'assemblée que Monsieur CHESNET souhaitait un poste d'adjoint, il informe l'assemblée qu'il l'a reçu à deux reprises et que malgré une proposition de délégation à l'évènementiel, Monsieur CHESNET n'a pas souhaité revenir sur sa décision de démissionner. Monsieur le Maire le remercie pour son travail et son engagement depuis 2008.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Est désigné secrétaire de séance : Monsieur Igor OLSEVSCHI

## **1- Don à M & Mme VAUDRON pour les remercier d'avoir fabriqué et offert des visières de protection aux habitants de la commune**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que M & Mme VAUDRON ont fabriqué les visières chez eux avec leur propre imprimante 3D et leur fil en amidon de maïs. Au début de l'opération, des associations leurs fournissaient la matière première.

Ils ont offert aux habitants de la commune une centaine de visières de protection, sans rien demander. En tout, ils ont fabriqué 500 visières de protection pour la plupart destinées aux personnels soignants.

Monsieur le Maire propose de leur faire un don de 100 €

Igor OLSEVSCHI dit que cette somme paraît logique.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'ils ont fabriqué ces visières pendant qu'ils étaient au chômage partiel.

Etienne FENART demande s'ils ne vont pas mal prendre ce don, puisqu'ils ont offert ces visières aux habitants de la commune.

Marie-Thérèse MOREAU dit qu'ils peuvent refuser le don.

Annick BAUDOIN propose, dans ce cas, d'offrir un bouquet de fleurs. Igor OLSEVSCHI dit que c'est la proposition faite aux personnels soignants et qu'ils ne l'ont pas appréciée.

Nicolas RAFFESTIN propose de leur offrir un repas dans un restaurant, Marie-Thérèse MOREAU et Bertrand CASSÉ sont d'accords avec cette proposition.

Malheureusement, pour une commune il est très compliqué d'offrir des repas.

L'assemblée approuve à l'unanimité le don de 100 € à M & Mme Daniel VAUDRON.

### DELIBERATION

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire un don à Monsieur & Madame VAUDRON pour les remercier d'avoir fabriqué et offert des visières de protection aux habitants de la commune, pendant la pandémie de COVID-19.

Il précise qu'ils l'ont fait gracieusement et qu'ils ont utilisé leur propre matériel (imprimante 3D et fil).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- DECIDE de faire un don de 100 € à Monsieur & Madame VAUDRON pour les remercier d'avoir fabriqué et offert des visières de protection aux habitants de la commune.
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce don
- DIT que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2020

### **2- Acquisition et bornage de terrains appartenant à la SCI LA MONTAINAISE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune essaie depuis plusieurs années de négocier avec la SCI LA MONTAINAISE, pour acquérir des terrains inscrits sur la carte communale en zone constructible, issus de plus grandes parcelles.

Il informe que Maître Guy PIERRAT, l'administrateur judiciaire de la SCI LA MONTAINAISE a été directement contacté par la commune. Ce qui a permis de faire remonter notre dossier sur la pile.

Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré, avec les adjoints, les deux propriétaires qui souhaitent acquérir la totalité des parcelles qui intéressent la commune, à savoir :

- Au Nord, parcelle C 362 : Monsieur Eric DEROUET qui était présent au bornage et qui s'est engagé par écrit à acheter la totalité de cette parcelle et de rétrocéder, au même prix qu'il l'aura achetée, la partie qui intéresse la commune.
- Au Sud, parcelle A 1353 : Monsieur Xavier de LAFORCADE qui s'est engagé verbalement à acheter la totalité de la parcelle A 1353 et de rétrocéder à la commune, la partie qui l'intéresse.

Monsieur le Maire dit que le bornage est assez simple, qu'il n'a pas voulu faire délimiter dès maintenant les terrains à bâtir individuellement et que seuls, les terrains de la parcelle C 362 ont été bornés.

Pour le moment, seuls les terrains de la parcelle C 362 sont bornés. Les terrains de la parcelle A 1353 seront bornés par la suite.

Igor OLSEVSCHI demande si le coût ne serait pas moins élevé en bornant les terrains individuellement dès maintenant. Muriel KUBICKÉ précise que la commune paye à la borne.

Monsieur le Maire tient à préciser que la commune achète ces terrains car ils sont à vendre en ce moment, mais que la viabilisation et la vente aux particuliers se fera dans plusieurs années.

L'assemblée approuve à l'unanimité le bornage de la partie des terrains des parcelles C 362 et A 1353.

#### DELIBERATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que plusieurs terrains inscrits dans la carte communale en zone constructible sont à vendre. Il s'agit d'une partie des parcelles A 1353 (Route de Ménétréol) et C 362 (Route d'Argent et Route d'Aubigny), plan annexé à la présente délibération.

Afin de négocier l'acquisition de ces terrains avec les propriétaires, il convient de faire borner les parties de ces parcelles qui intéressent la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- APPROUVE la proposition d'acquérir une partie des parcelles C 362 et A 1353 comme défini dans la carte communale.
- DECIDE de faire borner ces terrains par Monsieur Denis BODENEZ, géomètre à Vierzon
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer tout document relatif au bornage de ces terrains.

#### **3- Attribution de délégations au Maire**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à compter de l'installation du conseil municipal le Maire ne peut plus exercer les attributions listées à l'article L.2122-22 du CGCT (envoyé à chaque conseiller). Par conséquent, le conseil municipal, doit, pour le bon fonctionnement de la collectivité, attribuer des délégations aux maires parmi 29 délégations définies par l'article L.2122-22 du CGCT. Monsieur le Maire propose de retenir 7 délégations les plus utiles au fonctionnement de la commune et rappelle qu'il rendra compte régulièrement des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

#### DELIBERATION

En application de l'article L2122-22 du CGCT, le conseil municipal donne les délégations suivantes au Maire pour la durée de son mandat :

- 1) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 2) de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 3) de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 4) de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- 5) d'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges ;
- 6) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

- 7) d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants et plus ;

#### **4- Election des délégués au Syndicat Mixte du Pays Sancerre-Sologne**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont bien reçu la présentation du Syndicat Mixte du Pays Sancerre-Sologne. Il précise à l'assemblée que la commune de Ste-Montaine est adhérente au Pays Sancerre-Sologne et qu'il convient d'élire 2 représentants, un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Il informe l'assemblée qu'il est intéressé pour être délégué au syndicat car il y a le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) pour l'aménagement du territoire, le but est de proposer l'interdiction de créer des carrières à moins de 500 mètres d'un village. Monsieur le Maire propose sa candidature pour être délégué titulaire.

Il propose également à Etienne FENART de se présenter au poste de délégué suppléant, en lui précisant que lorsqu'il était en activité, il s'occupait de l'amélioration de l'habitat mais du point de vue professionnel.

Monsieur le Maire précise également que toutes les réunions sont publiques et qu'elles ont lieu les mardis à 18h (au moins une par trimestre) à Dampierre-en-Crot.

L'assemblée approuve à l'unanimité

#### **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Procède à l'élection des membres du conseil municipal qui siègeront aux assemblées du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne, en application de l'article L.5711-1 et l'alinéa II de l'article L.5211.7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont candidats et élus par 10 voix pour :

- Délégué titulaire : Jean-Yves DEBARRE
- Délégué suppléant : Etienne FENART

#### **5- Election des délégués au Syndicat d'Énergie du Cher**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une présentation du syndicat d'énergie du Cher (SDE 18) leur a été envoyée, il rappelle que le syndicat est compétent en matière d'énergie, d'éclairage public ...

Annick BAUDOIN demande s'il est possible de remplacer les ampoules par des LED. Igor OLSEVSCHI et Bertrand CASSÉ disent qu'il faudrait tout remplacer car le matériel actuel n'est pas adapté au LED. Igor OLSEVSCHI dit que la dépense qui sera très élevée si tout est changé, n'est peut-être pas nécessaire puisque l'éclairage public est éteint à 23h.

Monsieur le Maire demande à Igor OLSEVSCHI s'il est intéressé pour être délégué titulaire au SDE 18 et se propose comme délégué suppléant.

Il n'y aucune autre candidat.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

#### **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Procède à l'élection des membres du conseil municipal qui siégeront aux assemblées du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher, en application de l'article L.5711-1 et l'alinéa II de l'article L.5211.7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont candidats et élus par 10 voix pour :

- Délégué titulaire : Igor OLSEVSCHI
- Délégué suppléant : Jean-Yves DEBARRE

#### **6- Election des délégués au SIVOM SOLOGNE PAYS FORT, vocations EAU et RAMASSAGE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le siège du SIVOM SOLOGNE PAYS FORT est en mairie de Ste-Montaine, car il a été créé pour l'alimentation en eau du village et de Ménétréol sur Sauldre, est venu se greffer ensuite, les transports scolaires pour 15 communes et les ordures ménagères pour 8 communes.

La communauté de communes Sauldre et Sologne a repris la compétence ordures ménagères en 2010 et le SIVOM SOLOGNE NORD a fusionné avec le Syndicat de transport de Vailly sur Sauldre en 2014 pour devenir le SIVOM SOLOGNE PAYS FORT. Il compte 17 communes pour la vocation ramassage scolaire et 960 élèves et 2 communes pour la vocation eau.

Monsieur le Maire propose sa candidature en tant que délégué de la vocation EAU.

Muriel KUBICKÉ propose sa candidature en tant que délégué de la vocation RAMASSAGE SCOLAIRE.

Monsieur le Maire propose d'être suppléant à la vocation ramassage scolaire et Muriel KUBICKÉ suppléante à la vocation eau.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

#### **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SIVOM SOLOGNE PAYS FROT,

Procède à l'élection des membres du conseil municipal qui siégeront aux assemblées du SIVOM SOLOGNE PAYS FORT pour les vocations Ramassage Scolaire et Eau, en application de l'article L.5711-1 et l'alinéa II de l'article L.5211.7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont candidats et élus par 10 voix pour :

#### **Vocation Ramassage Scolaire**

- Délégué titulaire : Muriel KUBICKÉ
- Délégué suppléant : Jean-Yves DEBARRE

#### **Vocation Eau**

- Délégué titulaire : Jean-Yves DEBARRE
- Délégué suppléant : Muriel KUBICKÉ

## **7- Constitution de la commission d'appel d'offres**

Monsieur le Maire dit que les conseillers municipaux qui souhaitent faire partie de la commission d'appel d'offres doivent être disponibles en journée, car les entreprises et les maîtres d'œuvres ne travaillent pas le soir.

Il propose les conseillers suivants :

- Titulaires : Muriel KUBICKÉ, Etienne FENART et Marie-Thérèse MOREAU
- Suppléants : Michelle KUBICKÉ, Rosemay BOURBON et Nicolas RAFFESTIN

L'assemblée approuve à l'unanimité.

## **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Procède à l'élection des membres du conseil municipal qui constitueront la commission d'appel d'offres, présidée par le Maire, en application de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Sont élus par 10 voix pour :

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
- Muriel KUBICKÉ	- Rosemay BOURBON
- Marie-Thérèse MOREAU	- Michelle KUBICKÉ
- Etienne FENART	- Nicolas RAFFESTIN

## **8- Constitution des commissions communales**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a travaillé sur la liste des commissions communales qui sont sensiblement les mêmes que ceux de 2014, il a rajouté des sous-groupes et a déjà réfléchi aux personnes qui constitueront ces commissions en fonction de leur sensibilité.

Il énumère les commissions :

- ⇒ **FINANCES / BUDGET** : Muriel KUBICKÉ, Michelle KUBICKÉ, Etienne FENART
- ⇒ **TRAVAUX** : Etienne FENART, Bertrand CASSÉ, Nicolas RAFFESTIN, Igor OLSEVSCHI
- ⇒ **CULTURE & LOISIRS** :
  - **Information à la population & Musée** (en lien avec l'agent d'accueil du Musée) : Muriel KUBICKÉ, Michelle KUBICKÉ, Rosemay BOURBON
  - **Eglise & Patrimoine** : Rosemay BOURBON, Marie-Thérèse MOREAU, Bertrand CASSÉ
  - **Fêtes & Manifestations** : Muriel KUBICKÉ, Annick BAUDOIN, Igor OLSEVSCHI
- ⇒ **SOCIAL** : Muriel KUBICKÉ, Michelle KUBICKÉ, Rosemay BOURBON, Annick BAUDOIN, Marie-Thérèse MOREAU
- ⇒ **ENVIRONNEMENT**
  - **Urbanisme / PLUi** : Muriel KUBICKÉ, Annick BAUDOIN
  - **Espaces verts** : Nicolas RAFFESTIN, Igor OLSEVSCHI
  - **Fleurissement** : Muriel KUBICKÉ, Michelle KUBICKÉ, Rosemay BOURBON, Annick BAUDOIN, Marie-Thérèse MOREAU
  - **Chemins communaux** : Bertrand CASSÉ, Etienne FENART, Nicolas RAFFESTIN
  - **Faune / Flore** : Annick BAUDOIN, Bertrand CASSÉ, Etienne FENART

Bien entendu, tous les conseillers seront informés des réunions des commissions et pourront y participer.

Monsieur le Maire dit qu'il n'est pas possible pour le moment de faire des réunions publiques, donc il propose aux groupes information à la population, avec Benjamin Chausseron de réaliser un bulletin municipal pour informer les habitants de la commune.

Annick BAUDOIN dit qu'il ne faut pas oublier le cahier de doléances, comme il avait été évoqué lors de la campagne électorale.

Igor OLSEVSCHI dit qu'il y a beaucoup de problèmes de voisinage, des incivilités permanentes (les poubelles qui ne sont pas rentrées ...), si le Maire ne met pas d'amendes cela continuera. Monsieur le Maire dit qu'il aurait dû l'informer au moment des faits et qu'il aurait été voir les locataires du Cheval Blanc.

Marie-Thérèse MOREAU dit que les visiteurs de ses voisins se garent systématiquement sur le trottoir et il est impossible aux piétons de passer. Il faudrait prendre un arrêté obligeant les personnes à stationner sur les emplacements délimités sur la chaussée.

Annick BAUDOIN dit qu'elle s'est fait insulter par une personne qui n'a pas tenu compte de l'arrêté municipal interdisant l'accès au chemin de la Belle Fontaine pour la Pentecôte.

Monsieur le Maire souhaite faire venir les riverains de la Route d'Aubigny pour parler du fleurissement sur le parterre le long de la route.

Annick BAUDOIN dit qu'elle avait pensé à une jachère fleurie. Nicolas RAFFESTIN et Igor OLSEVSCHI disent que c'est très compliqué de faire pousser une belle jachère fleurie et que cela devient assez haut.

L'assemblée approuve à l'unanimité la liste des commissions et sa composition.

## **8- Questions diverses**

⇒ **Achat d'un ordinateur portable** Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le devis pour l'acquisition d'un ordinateur portable leur a été envoyé. La commune travaille avec CRISTAL INFORMATIQUE qui propose un ordinateur pour 739.17 € HT.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

⇒ **Eglise** Monsieur le Maire rappelle que le diagnostic de l'architecte du patrimoine, Monsieur GUITTOT a été envoyé à tous les conseillers, il informe l'assemblée qu'un rendez-vous avec lui aura lieu le 23 juin à 8h30 à l'église et invite les conseillers à être présents pour ceux qui le peuvent. Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il a rencontré un ferronnier, Monsieur HUCHET de Clémont pour voir s'il n'y a pas des solutions moins chères pour rouvrir l'église rapidement. Monsieur HUCHET a dit qu'il pouvait mettre des tirants pour retenir les murs et qu'il faudrait ensuite refaire le plâtre pour boucher les fissures.

Annick BAUDOIN et Igor OLSEVSCHI disent que l'architecte a chiffré une seule solution, la plus chère.

Etienne FENART dit qu'il faut voir à se passer d'architecte.

⇒ **Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement** Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un rendez-vous est programmé le vendredi 26 juin 2020 à 14h avec Madame Vanessa CHUSSEAU-DUPONT du cabinet MERLIN, maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et de la construction de la station d'épuration.

Cette réunion aura pour objet de faire le point sur :

- le programme de travaux arrêté à l'issue des études d'avant-projet
- les demandes de subventions faites par la commune en janvier dernier auprès des partenaires financiers (AELB, DETR)
- la préparation de la consultation des entreprises travaux : présentation du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises), choix des critères de jugement, définition du calendrier de consultation...

Monsieur le Maire dit que la station d'épuration est continuellement en surcharge, car il y a beaucoup d'eaux parasites qui arrivent à la station d'épuration et qui empêche son bon fonctionnement. Il explique également à l'assemblée qu'il y a un procédé qui est très intéressant, c'est le chemisage des canalisations et non le remplacement, qui éviterait ainsi que casser la chaussée et subir les désagréments des travaux.

Les travaux de la construction de la station d'épuration viendront après avoir vérifié que le remplacement ou le chemisage des canalisations ont été efficaces sur la diminution des eaux parasites. Annick BAUDOIN dit que cela permettra ainsi un bon dimensionnement de la station d'épuration.

L'ancienne station d'épuration devra être démantelée.

- ⇒ **Réfection de la toiture de la mairie** Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ancienne municipalité avait demandé des devis aux entreprises MAUBORGNE et CHILLOUX pour la réparation de la toiture de la mairie et de la maison des associations. Les devis vont du simple au double car l'entreprise CHILLOUX n'a pas pris en compte la sécurité. Il faut une nacelle pour remplacer les ardoises. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a envoyé un courrier à Monsieur CHILLOUX pour lui demander de prendre en compte sa sécurité sur le chantier et de louer une nacelle pour effectuer les travaux.
- ⇒ **Encarts publicitaires magazine « 30 jours – Sologne Val de Loire »** Monsieur le Maire informe l'assemblée que Benjamin CHAUSSERON, Agent d'accueil du Musée Marguerite Audoux a reçu une proposition pour faire paraître un encart publicitaire sur le magazine gratuit « 30 jours Sologne – Val de Loire », le coût pour 1/8<sup>ème</sup> de page est de 100 €. Les conseillers municipaux n'ont jamais entendu parler de ce journal gratuit et demandent la possibilité d'avoir le lien pour se rendre sur leur page web, avant de décider.
- ⇒ **Prochain conseil municipal : vendredi 26 juin à 18 heures 30 pour voter le budget**

---

Monsieur le Maire lève la dernière séance du conseil municipal à 20 heures 50.